

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue à huis clos par audioconférence, le 6 avril 2021 à 20h, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers : Marc Gaudreau

Alain Dumouchel Alain Poissant Daniel Racette

Monsieur Ronald Lécuyer, maire, est absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan Boulerice, maire suppléant.

La Directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h00, M. Boulerice, maire suppléant, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture de l'ordre du jour
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- **4.** Période de questions du public sur l'ordre du jour (séance tenue à huis clos par audioconférence)
- 5. Dépôt de la correspondance du mois
- 6. LÉGISLATION
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
- 7.2 Autorisation des virements budgétaires
- 7.3 Autorisation de procéder à l'achat d'un camion dix roues avec équipements de déneigement neuf
- 7.4 Création du poste de commis à la bibliothèque et autorisation d'affichage pour l'embauche
- 7.5 Modification de l'organigramme municipal
- 7.6 Adoption du Règlement 2021-312 règlement relatif au traitement des élus municipaux et abrogation du Règlement 2018-295
- 7.7 Affectation à l'excédent de fonctionnement affecté fonds d'urgence pour l'exercice financier 2020
- 7.8 Nomination du maire suppléant pour l'année 2021
- 7.9 Autorisation à la Directrice générale adjointe pour renouveler l'adhésion annuelle à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)
- 7.10 Autorisation à la Directrice générale et secrétaire-trésorière de renouveler l'adhésion annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)
- 7.11 Autorisation aux conseillers municipaux et à la Directrice générale pour suivre trois formations auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 7.12 Paiement de la facture PG Solutions Inc. Licence première ligne 2021
- 7.13 Abrogation du contrat de gré à gré Services professionnels pour support administratif et technique Programmation pour la TECQ 2019-2023
- 7.14 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2021-313 intitulé « Règlement relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 2019-302

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE

Aucun dossier

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun dossier

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

11.1 Autorisation de recevoir la Caravane des Cultures pour la saison 2021

rmules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780



11.2 Revitalisation du chalet des loisirs et utilisation du revenu reporté Fonds parcs et terrains de jeux

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 12.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 4 936 763 et 4 936 766, rang de l'Église
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (séance tenue à huis clos par audioconférence)
- 14. VARIA
- 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 15.1 Levée de l'assemblée

3. 21-04-051 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2021, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE F	Pour (O)	
#2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A) VOTE (CONTRE (N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	0			REJETE	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

(Aucune question reçue des citoyens dans les 15 jours précédents la séance du Conseil municipal)

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 – 21-04-052 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(0)	
# 2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	Р	ABSENT (A) VOTE CONT	RE (N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#5 – Daniel Racette	0			REJETE	

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 21-04-053 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 109,873.97 et que ce rapport soit classé sous le numéro 2021-04 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POU	R (O)	
# 2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A) VOTE CON	TRE (N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#5 – Daniel Racette	Р			REJETE	

7.2 - 21-04-054 - AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT l'article 9.1 du *Règlement 2020-306 décrétant les Règles de contrôle et de suivi budgétaire* stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvé par le conseil municipal ;



CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 29 mars 2021 par la Directrice générale adjointe Administration et finances.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR ((P)	VOTE POUR	(O)	
#2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT ((A)	VOTE CONTRE	(N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
#4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		ADOPTE A LA N	MAJOR	RITE	
#5 – Daniel Racette	0		Ī	REJETE			

7.3 – 21-04-055 – AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT D'UN CAMION DIX ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT NEUF

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2021-309 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf* pour un montant n'excédant pas 400 000 \$ a été adopté, par la résolution 21-03-042, à la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2021-309 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf est entré en vigueur le 29 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2021-309* décrétant *un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf* a été soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a affiché l'appel d'offres 2021-001 sur le site Internet du SÉAO le 22 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a procédé à l'ouverture des enveloppes des deux (2) soumissionnaires le 11 mars 2021 à 16h00 en présence de M. Chad Whittaker, contremaître au Travaux publics.

Soumissionnaire	Prix soumis taxes incluses
GLOBO CAM RIVE-SUD	332 890.19\$
ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.	333 312.53\$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de l'ensemble des documents déposés des deux (2) soumissionnaires, il en résulte que la soumission d'Équipements Lourds Papineau Inc. est conforme au devis d'appel d'offres 2021-001;

CONSIDÉRANT QUE certains équipements proposés à la soumission de Globo Cam Rive-sud ne répondent pas aux spécificités exigées au devis de l'appel d'offres 2021-001;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire conforme Équipements Lourds Papineau Inc. offre une garantie prolongée de 5 ans sur la transmission jusqu'à 322 000 km, 5 ans jusqu'à 322 000 km sur le filage et ce, pour un montant total de 8109.19\$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'achat d'un camion dix roues Western Star 4700 SF avec équipements de déneigement et d'une garantie prolongée de 5 ans – 322 000km, au montant total de 341 421.72\$ taxes incluses auprès d'Équipements Lourds Papineau Inc. conditionnellement à l'autorisation d'emprunter du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ET DE PAYER cette dépense à même le Règlement d'emprunt 2021-309.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)	
#2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#3 – Alain Dumouchel	Р	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNAN	IIMITE	√
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJ	ORITE	,
#5 – Daniel Racette	0			REJETE		

7.4 – 21-04-056 – CRÉATION DU POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE ET AUTORISATION D'AFFICHAGE POUR L'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le manque de ressources et de relève bénévole pour le maintien des heures d'ouverture à la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QU'il est plus profitable pour la Municipalité d'utiliser l'expertise de la responsable de la bibliothèque durant les jours de semaine plutôt que durant les heures d'ouverture en soirée ;



No de résolution

CONSIDÉRANT la volonté de la Direction générale de déposer une demande d'autorisation au Conseil municipal afin de permettre la création du poste et l'affichage pour l'embauche d'un commis à la bibliothèque à temps partiel, soit environ 2 à 7 hrs/semaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et affaires juridiques par sa résolution 21-03-11 de recommander au Conseil municipal la création du poste et l'affichage d'embauche d'une telle ressource ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la création du poste et l'affichage d'embauche d'un commis à la bibliothèque à raison de 2 à 7 heures par semaine ET QUE la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du c	Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POU	R (O)
# 2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A) VOTE CON	TRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	Р			REJETE	

7.5 – 21-04-057 – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la création d'un poste de coordonnateur aux loisirs et activités communautaires ;

CONSIDÉRANT la création d'un poste de commis à la bibliothèque ;

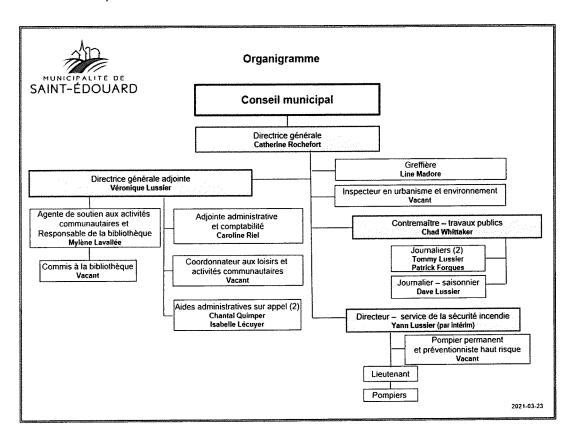
CONSIDÉRANT l'abolition du poste d'agent de développement et responsable de bibliothèque et la création du poste d'agent de soutien aux activités communautaires et responsable de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'UN nouvel organigramme a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et des affaires juridiques par sa résolution 21-03-12 a recommandé favorablement la structure organisationnelle de la Municipalité présentée à l'organigramme modifié ;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme fait partie intégrante de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ D'ENTÉRINER la nouvelle structure organisationnelle présentée à l'organigramme et **D'AUTORISER** la direction générale à procéder aux mouvements de personnel requis et au comblement des postes vacants.



Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(0)	
# 2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A) VOTE CONT	RE (N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#5 – Daniel Racette	Р			REJETE	



No de résolution

7.6 – 21-04-058 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-312 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGATION DU RÈGLEMENT 2018-295

CONDISÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L. RÉQ.,. T-11.001) détermine le pouvoir du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clarifier les modalités de rémunération ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Gaétan Boulerice par la résolution 21-03-045, à une séance ordinaire tenue le 2 mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le Règlement 2021-312 relatif au traitement des élus municipaux ET que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution ET D'ABROGER le Règlement 2018-295.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE PO	UR (O)		
# 2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A) VOTE CO	NTRE (N)	
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE		
#5 – Daniel Racette	Р			REJETE		

7.7 – 21-04-059 – AFFECTATION À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ FONDS D'URGENCE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2020 a été adopté le 3 décembre 2019 par la résolution 19-12-181 ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses budgétées pour le Service de sécurité incendie sont enregistrées aux postes de grand-livre série 02-22000 ;

CONSIDÉRANT QUE des virements budgétaires ont été possiblement faits dans ce service budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE des interventions importantes sur le territoire pour la sécurité du public peuvent survenir de façon imprévue et entraîner un impact budgétaire significatif;

IL EST PROPOSÉ d'affecter tout montant non dépensé au 31 décembre 2020 aux postes budgétaires de la série 02-22000, incluant les virements budgétaires de l'exercice, à l'excédent de fonctionnement affecté Fonds d'urgence.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(0)	
# 2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	Р	ABSENT (A) VOTE CONTE	E (N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#5 – Daniel Racette	0			REJETE	

7.8 – 21-04-060 – NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2021

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER Monsieur Gaétan Boulerice à titre de maire suppléant pour l'année 2021, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

En vertu de l'article 116 du Code municipal et du *Règlement municipal 2021-312*, le maire suppléant aura en l'absence du maire, ou pendant la vacance de cette charge, à remplir les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

QUE le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(0)
#2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A) VOTE CONTR	E (N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
#4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#5 – Daniel Racette	Р			REJETE	

7.9 – 21-04-061 – AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE RENOUVELER L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AGFMQ)

CONSIDÉRANT les avantages offerts par l'AGFMQ en ce qui a trait à la formation et au développement continue ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 310.00 \$ taxes non incluses ;



IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale adjointe à renouveler l'adhésion à l'AGFMQ au coût de 310.00\$ taxes non incluses ET DE PAYER cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR	(P)	VOTE POUR	(0)
#2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
# 4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		ADOPTE A LA	MAJO	RITE	
#5 – Daniel Racette	0			REJETE			

7.10 – 21-04-062 – AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE RENOUVELER L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT les avantages offerts par l'ADMQ en ce qui a trait à la formation, à la formation continue et aux différents services offerts aux membres ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 495.00 \$ taxes non incluses ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale et secrétaire-trésorière à renouveler l'adhésion à l'ADMQ au coût de 495.00\$ taxes non incluses ET DE PAYER cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) VOT	E POUR	(0)
#2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A) VOT	E CONTRE	(N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
#4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE		
#5 – Daniel Racette	Р			REJETE		

7.11 – 21-04-063 – AUTORISATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SUIVRE TROIS FORMATIONS AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal et la Directrice générale désirent suivre les trois formations suivantes : « Gestion contractuelle – réclamation d'extras », « La gestion contractuelle en deçà de 105 700\$ », « Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière d'octroi de contrats » toutes offertes par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la FQM, un rabais de 25 % est offert sur le coût des formations totalisant un montant de 860.00 \$ pour chacun des participants ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER Messieurs les conseillers municipaux et la Directrice générale à suivre ces formations au coût de 645.00 \$ taxes non incluses par participant QUE les frais encourus leur soient remboursés s'il y a lieu ET QUE ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(O)
# 2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A) VOTE CONTI	RE (N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	V
#4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#5 – Daniel Racette	Р			REJETE	

7.12 - 21-04-064 - PAIEMENT DE LA FACTURE PG SOLUTIONS INC. - LICENCE PREMIÈRE LIGNE 2021

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-038 suspendant le paiement de la facture associée à la licence Première ligne de PG Solutions Inc., d'un montant de 1 477,41\$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT les informations supplémentaires obtenues en lien avec la facture et le dossier ;

IL EST RÉSOLU D'APPROUVER le paiement de la facture associée à la licence Première ligne de PG Solutions Inc., d'un montant de 1 477,41\$.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(O)
#2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	Р	ABSENT (A) VOTE CONTR	RE (N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	0			REJETE	

7.13 – 21-04-065 – ABROGATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – SERVICES PROFESSIONNELS POUR SUPPORT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – PROGRAMMATION POUR LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a adopté la résolution numéro 20-12-206 lors de la séance du 1^{er} décembre 2020 autorisant l'octroi à la firme Tétra Tech d'un mandat



d'accompagnement professionnel pour support administratif et technique dans le cadre de la subvention du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris la décision de mettre fin au contrat de Tétra Tech daté du 25 novembre 2020 au montant de 1 750\$ pour assurer le support administratif et technique du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'ANNULER le contrat avec Tétra Tech daté du 25 novembre 2020 et d'un montant de 1750\$ pour assurer le support administratif et technique nécessaire dans le cadre du programme de subvention de la TECQ 2019-2023 et divers projets QUE le consultant n'a pas su apporter le support administratif et technique nécessaire dans le cadre du programme de subventions TECQ 2019-2023.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(O)
# 2 – Gaétan Boulerice		# 6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE		√
# 4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORI	ITE	
#5 - Daniel Racette	0			REJETE		

7.14 - 21-04-066 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-313 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-302

CONSIDÉRANT QU'un Règlement numéro 2019-302 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 14 janvier 2020, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec ;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 du Code municipal prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et inférieure au seuil d'appel d'offres public décrété par règlement ministériel et, qu'en conséquence, l'article 936 du Code municipal (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais inférieure au seuil d'appel d'offres public décrété par règlement ministériel et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de Règlement 2021-313 relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2019-302 a été présenté et déposé ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Racette **D'ADOPTER** l'avis de motion et le projet de Règlement numéro 2021-313 sur la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2019-302.

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

Aucun dossier.

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun dossier.

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

11.1 - 21-04-067 - AUTORISATION DE RECEVOIR LA CARAVANE DES CULTURES POUR LA SAISON 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie le projet depuis le début des activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures veut s'installer dans le stationnement de l'Hôtel de Ville les mercredis de 16h00 à 18h00 à partir de la semaine du 16 mai jusqu'au 23 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures a besoin d'un branchement électrique afin d'offrir ses services à la population;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la venue de la Caravane des Cultures dans le stationnement de l'Hôtel de Ville et l'utilisation de notre réseau électrique ET QUE la Municipalité achemine une copie de cette résolution au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de les informer de l'autorisation de ventes à la Caravane des Cultures ET QUE la Municipalité s'engage à promouvoir l'horaire et les activités de la Caravane des Cultures dès aujourd'hui et jusqu'à la fin de la période.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(0)
# 2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A) VOTE CONTR	E (N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#5 – Daniel Racette	Р			REJETE	

11.2 – 21-04-068 – REVITALISATION DU CHALET DES LOISIRS ET UTILISATION DU REVENU REPORTÉ FONDS PARCS ET TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT QU'une revitalisation du chalet des loisirs est nécessaire pour optimiser l'aménagement et le rangement pour mieux répondre aux besoins des citoyens ;

CONSIDÉRANT l'entente signée le 15 juillet 2020 dans le cadre du transfert de propriété qui exige un investissement de 10 000 \$ pour des infrastructures à être installées sur l'Immeuble d'ici le 15 juillet 2022 :

CONSIDÉRANT l'analyse budgétaire de 10 000 \$ déposée dans le cadre du projet de revitalisation ;

CONSIDÉRANT le solde au 31 décembre 2020 du revenu reporté Fonds parcs et terrains de jeux qui s'élève à 45 311\$;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds parcs et terrains de jeux « peut être utilisé par une municipalité pour financer des travaux de maintien des aménagements et des infrastructures de ses parcs, terrains de jeux et espaces naturels (p.ex., réfection des sentiers, rénovation ou remplacement d'un pavillon de services) » selon l'article 4.2 du Guide explicatif «La contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels » réalisé par le MAMH et déposé en 2019 ;

CONSIDÉRANT la réception d'une contribution financière de 500 \$ du bureau de la députée fédérale, madame Brenda Shenahan qui a été assignée par l'administration au projet de revitalisation du chalet des loisirs ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le projet de revitalisation du chalet des loisirs ET D'UTILISER le revenu reporté Fonds parcs et terrains de jeux pour un montant n'excédant pas 9 500 \$.

Vote des membres du c	onsei	PROPOSEUR (P) VOTE POU	R (O)		
# 2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A) VOTE CON	TRE (N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#5 – Daniel Racette	0			REJETE	

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

12.1 - 21-04-069 - DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DES LOTS 4 936 763 ET 4 936 766, RANG DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE le mandataire Me Marc-Antoine Cloutier de la firme avocats Trivium, représentant les fins de M. Jean Lussier, veut présenter une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation des lots 4 936 763 et 4 936 766, rang de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE les héritiers de la succession de Thérèse Vary, soit Jean Lussier, Serge Lussier, Michel Lussier, Bernard Lussier et Lise Lussier, souhaitent aliéner les lots 4 936 763 et 4 936 766 à Ferme EDPA pour y effectuer des activités de grandes cultures;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation est nécessaire puisque l'un des héritiers, Jean Lussier, est propriétaire des lots contigus 3 990 856 et 4 426 052 du cadastre du Québec, lesquels totalisent une superficie totale de 1,76676 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 936 763 a une superficie de 21,7446 hectares et que le lot 4 936 766 a une superficie de 0,6971 hectare pour une superficie totale de 22,4417 hectares;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation des lots ne contrevient pas aux règlements municipaux ;



No de résolution

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'affectera pas la vocation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'aura pas d'impact négatif sur l'homogénéité de l'ensemble de la communauté agricole de la région ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne met pas en péril la pérennité et l'intégrité du territoire agricole ;

IL EST RECOMMANDÉ D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation de lots 4 936 763 et 4 936 766 afin de permettre leur vente à la Ferme EDPA.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(O)	
#2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE		
#5 – Daniel Racette	0			REJETE		

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune question puisque la séance est tenue à huis clos et enregistrée pour diffusion ultérieure au public.)

<u>14. VARIA</u>

Aucun.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 21-04-070 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 21h15.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POU	R (O)	
# 2 – Gaétan Boulerice		#6 – Alain Poissant	0	ABSENT (A) VOTE CON	TRE (N)
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	Α	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#5 – Daniel Racette	Р			REJETE	

Gaétan Boulerice/ Maire suppléant

Catherine Rochefort

Directrice générale et secrétaire-trésorière